

Budget primitif 2020

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)



Conseil Municipal

Le 9 Décembre 2019

- L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus, le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire.
- Il doit se dérouler dans les 2 mois précédents l'examen du budget par le conseil municipal.
- Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.
- **L'objectif est de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière.**

1- Contexte macro économique

Dans la zone Euro

- Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4% due à des facteurs temporaires positifs, **la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2%) et devrait stagner au quatrième trimestre.**
- La situation est **particulièrement difficile dans l'industrie** (en particulier en Allemagne), en raison de **difficultés spécifiques** (secteur automobile) et de **causes externes** (guerre commerciale et risque d'un BREXIT sans accord).
- Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien et la probabilité d'un BREXIT sans accord) . **Sur le plan extérieur, les risques resteront latents**: nouvelle escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen (décision attendue en novembre) et incertitude liée au BREXIT. Ce dernier facteur continuera de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.

La France relativement épargnée :

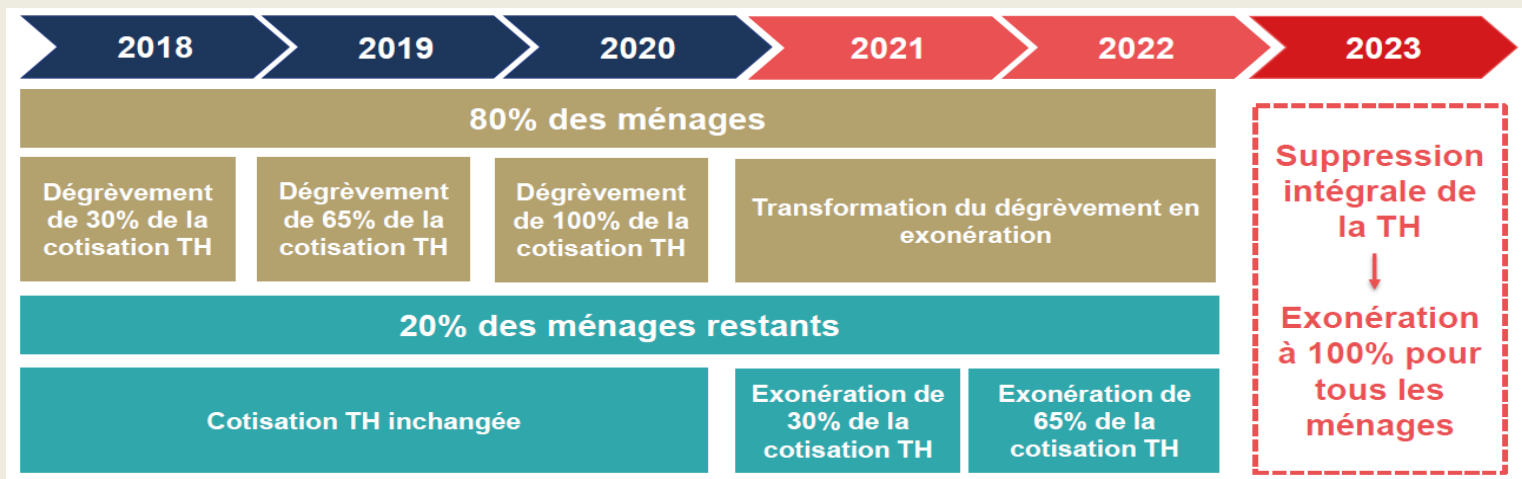
- **La croissance française s'est montrée résiliente** dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel.
- **Les indicateurs de confiance** mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.
- L'activité a été largement portée par la **demande intérieure** avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle sur performe assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne.
- **Après une croissance de 1,7% en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3% en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1% à 0,7%.** Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres. En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

La France relativement épargnée :

- Du côté des entreprises, **le cycle d'investissement devrait se poursuivre.**
- Du côté des ménages, **des mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat ont été mises en œuvre en 2019** : baisse de cotisations des salariés, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, **2020** : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la TH à partir de 2020 pour 80% des ménages.
- **La demande de crédit des ménages**, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, augmente en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt.

2 – Réforme de la fiscalité locale

Calendrier de la réforme pour les contribuables



Calendrier de la réforme pour les collectivités



Détail des mesures appliquées sur la TH en 2020

Revalorisation des bases de TH

+0,90% sur les bases de TH sur les résidences principales (0% prévu dans le PLF initial)

Abattements

Maintien en 2020 des niveaux d'abattements 2019

Pouvoir de Taux

Gel des taux de TH, TSE, Taxe GEMAPI aux taux appliqués en 2019 pour les communes et EPCI

Prélèvement sur fiscalité

Pour les communes et EPCI ayant instauré une hausse du taux de TH en 2018 et/ou 2019

2021 : une perte de TH communale compensée par la part départementale du foncier bâti

Le principe



Nationalisation de la TH et remplacement par la part départementale de TFPB

Quel taux de TFPB en 2021?



Taux TFPB communal 2020 + Taux TFPB départemental 2020

Taux additionnels



Gemapi: réparti sur la THRS et les Taxes foncières
TSE: compensées par une dotation

Mécanisme de compensation



Application d'un coefficient correcteur afin de garantir une compensation à l'euro près

Exceptions



- Paris : non applicable
- Lyon : taux TFB ville 2020 + taux départemental 2014 département du Rhône

La commune perdra son pouvoir de taux sur la TH en 2020 et sur la TFPB en 2021

DGF et Péréquation verticale : une enveloppe stable pour la 3^{ème} année consécutive :

- Ecrêtement de la Dotation Globale de Fonctionnement soit **moins 37 000 €** pour un total estimé de **2 206 474 €**.
- Un abondement de la Dotation Solidarité Urbaine de **97 000 €** soit un montant total de **3 679 421 €**.
- Une légère baisse de **10 000 €** de la Dotation Nationale de Péréquation soit un total de **88 541 €**.

Les autres mesures du PLF :

- Le montant du FPIC devrait diminuer de **10 000 €** pour un total de **234 000 €** (à l'horizon 2024 se retour au droit commun devrait entraîner une perte définitive de cette recettes).
- La Dotation de Solidarité Communautaire est identique à **2019** soit **53 231 €**.
- Stabilité également de l'attribution de compensation à **2 039 385 €**
- Le fond départementale de la taxe professionnelle devrait rester stable soit **397 000 €**

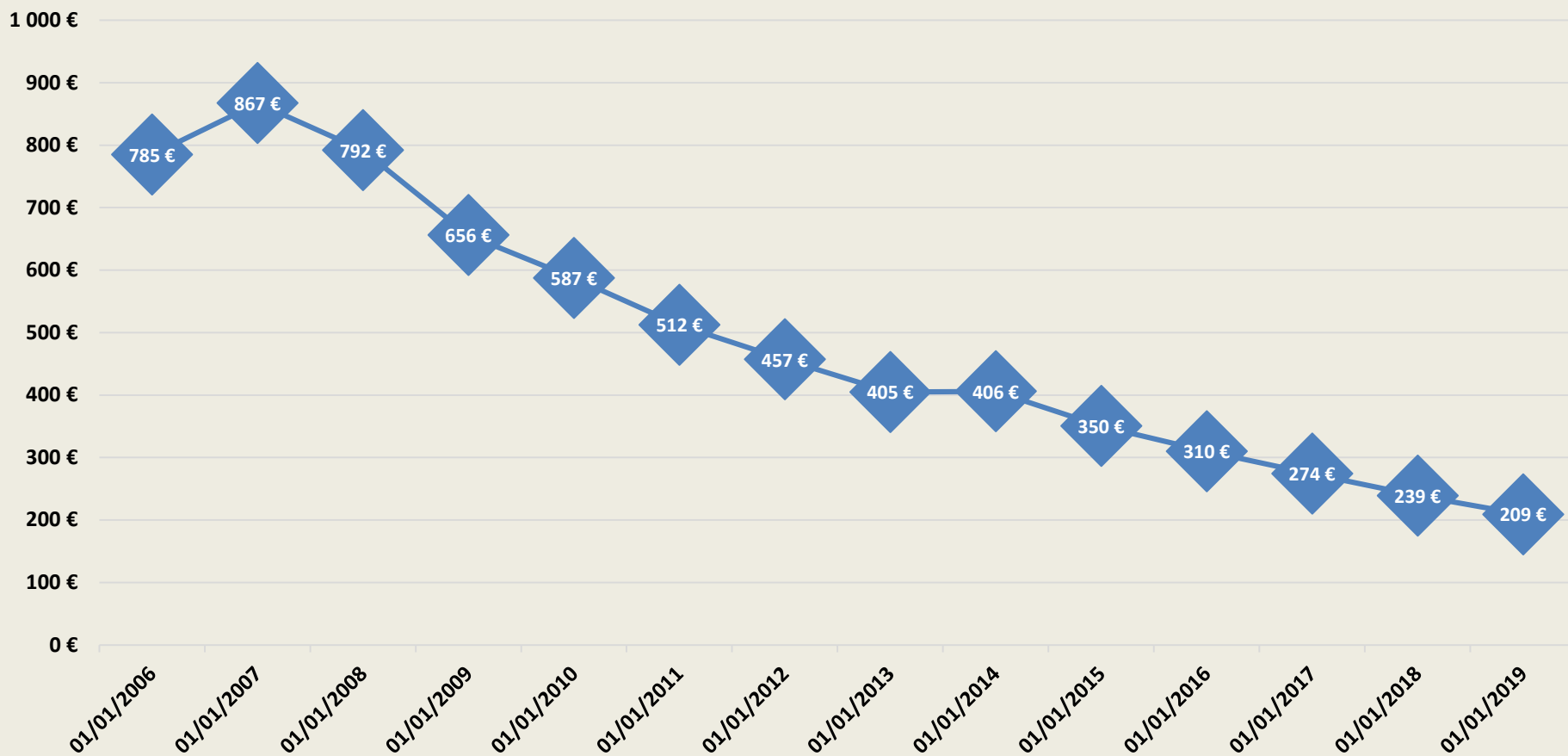
Les principales réformes depuis 2006

- Loi de finances pour 2010: suppression de la taxe professionnelle remplacée par la CET.
- Loi de finances pour 2012: Création du FPIC.
- 2014: baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités Locales pour contribuer au redressements des comptes publics : 10 Milliards d'euros d'ici 2017.
- LPFP 2018-2022: contractualisation des collectivités locales avec l'Etat visant à limiter la hausse annuelle de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2%, dans le but de réaliser 13 milliards d'euros d'économies durant le quinquennat.
- 2018: Dégrèvement progressif de la TH puis suppression.

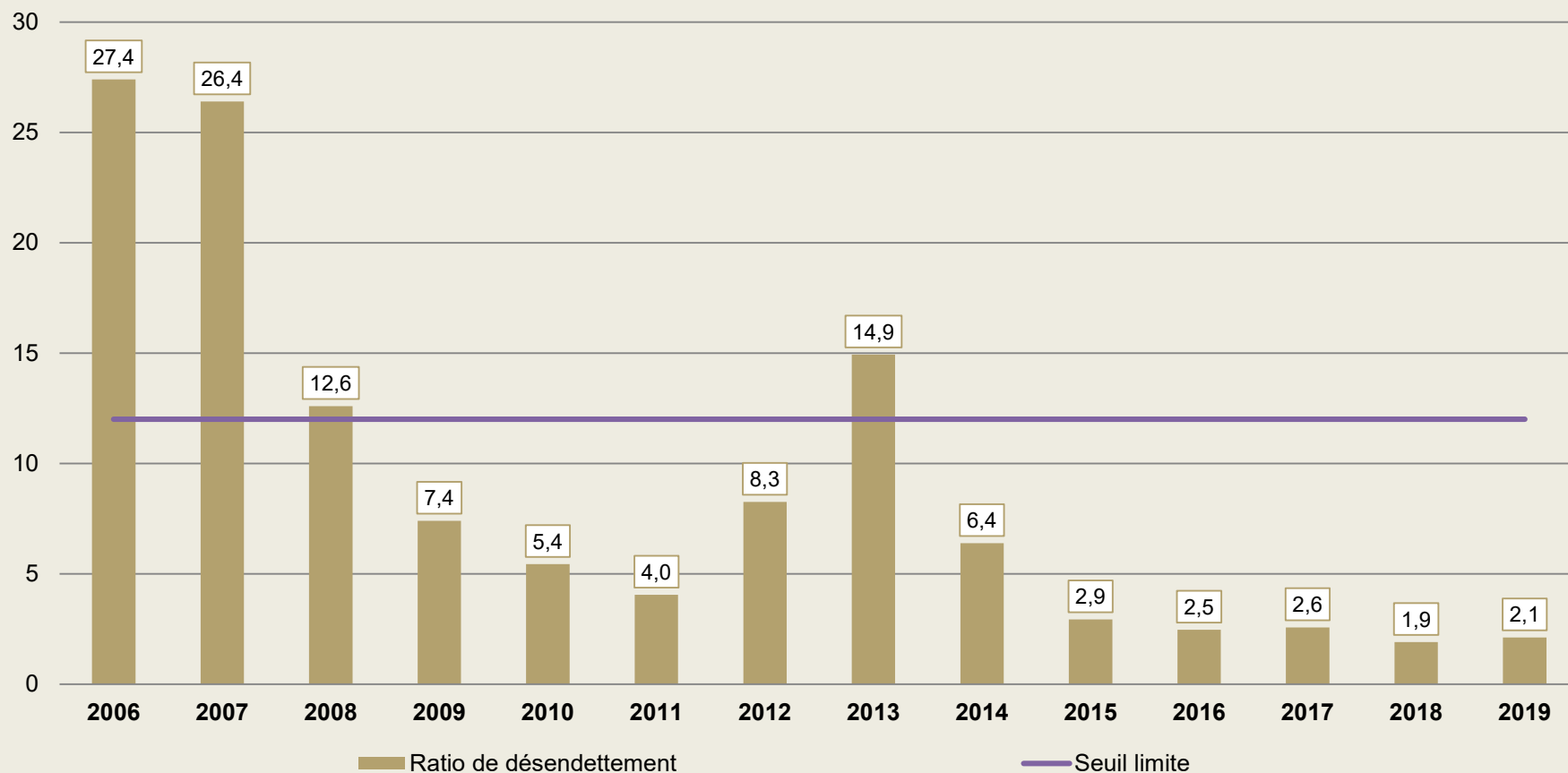
Evolution de l'intercommunalité

- La ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau a été créée en 1968. Elle regroupait jusqu'en 2017, 5 communes : Villefontaine, L'Isle-D'abeau, Saint-Quentin-Fallavier, Vaulx-Milieu et Four.
- Au 1^{er} Janvier 2007, le SAN est remplacé, dans le cadre d'un processus d'extension transformation, par la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) qui regroupe 22 communes.

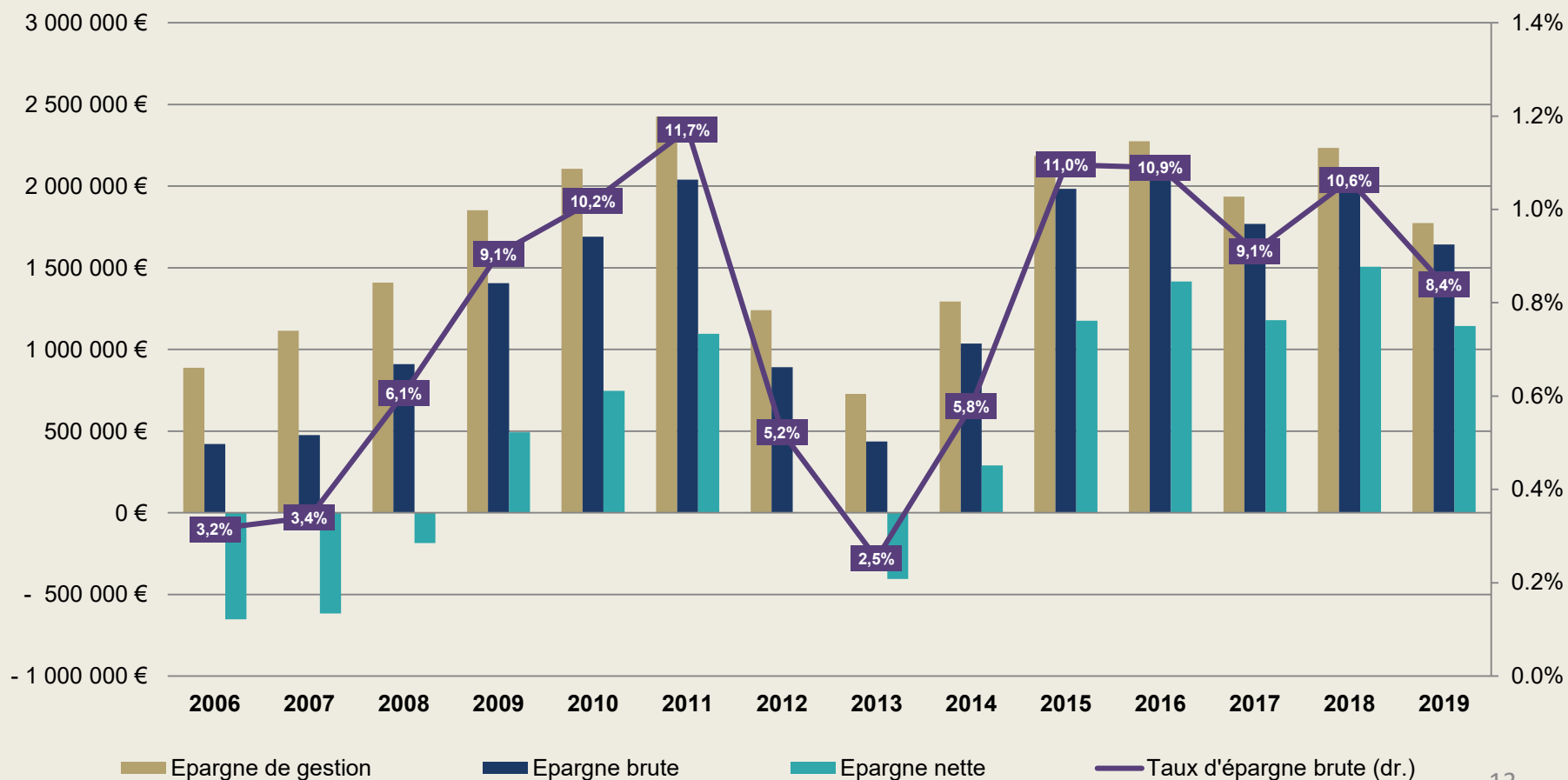
Evolution de la dette par habitant



Le ratio de désendettement (en années)



L'évolution des épargnes – Un taux d'épargne brut redevenu performant depuis 2015



Synthèse

	2006	2019	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	13,4M€	19,6M€	+46%
Dépenses réelles de fonctionnement	12,9M€	17,9M€	+39%
Epargne de gestion	887K€	1,8M€	+890K€
Epargne brute	420K€	1,6M€	+1,2M€
Taux d'épargne brute	3,15%	8,39%	+5 Points
Epargne nette	-653K€	1,1M€	+1,8M€
CRD au 31/12	11,5M€	3,5M€	-8M€
Ratio de désendettement	27,4 ans	2,1 ans	-25,3 ans
Fonds de roulement au 31/12	122K€	1,4M€	+1,2M€

En 14 ans, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté plus fortement que les dépenses réelles de fonctionnement ce qui a permis de restaurer l'épargne de gestion à hauteur de 1,8M€ en 2019.

La ville s'est désendettée de - 8M€ en 14 ans, par conséquent les charges de la dette ont diminué. L'épargne nette qui était négative en 2006 s'élève fin 2019 à 1,1M€ et le ratio de désendettement passe en dessous du seuil limite des 12 ans dès 2011.

Depuis 2006, la ville a également abondé son fonds de roulement durant la période de +1,2M€.

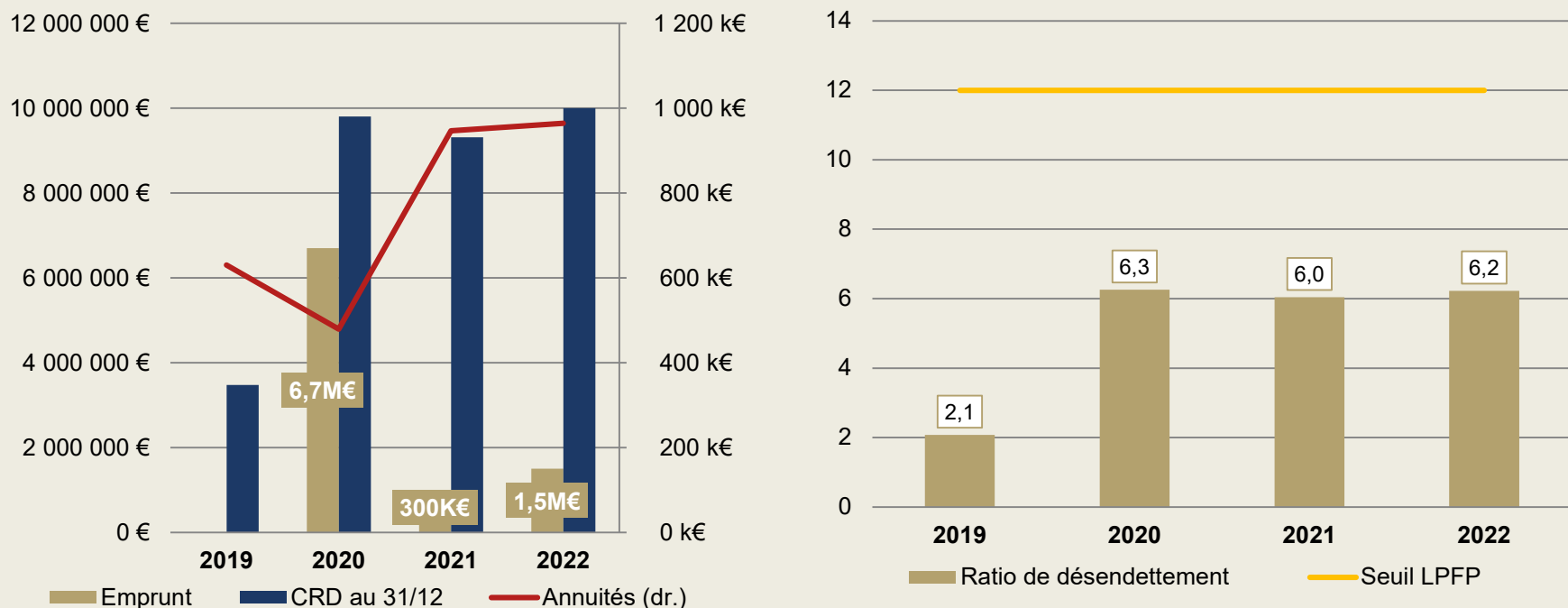
Le PPI envisagé : 29,7M€

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2019/2022				
Libellé	2019	2020	2021	2022
CŒUR DE L'ISLE				
MILLENIUM 2,0	1 120 000	400 000	2 200 000	2 878 104
POLE SOCIAL	0	1 300 000	445 872	
PNRU2-ESPACE PUBLIC	133 106	390 000	1 800 000	1 680 000
AMENAGEMENT PARC SAINT HUBERT	600 000	1 372 297	0	
EQUIPEMENTS PUBLICS				
NOUVEAU CTM	600 000	3 100 000	460 843	0
VESTIAIRE RUGBY EQUIPEMENTS SPORTIFS	615 180	373 130	0	
VIDEOPROTECTION	0	50 000		
INVESTISSEMENTS RECURRENTS				
REHABILITATION PATRIMOINE COMMUNAL+ECO EN	1 454 938	1 000 000	1 000 000	750 000
PMR	151 192	198 836	100 000	100 000
AMENAGEMENT ROUTIERS	106 876	143 365	100 000	100 000
ESPACES VERTS	187 400	330 000	270 000	300 000
ACHAT DE VEHICULES	86 545	180 000	60 000	60 000
MATERIEL MOBILIER (programme informatique des écoles)	388 454	400 000	400 000	400 000
INVESTISSEMENTS MATERIEL RT	97 000	90 000	60 000	75 000
INVESTISSEMENTS EXCEPTIONNELS				
FLUX CAPI	128 598	0		
VISTALLI		490 000		
ETUDES DIVERSES	52 468	50 000	50 000	50 000
rar 2019 dépenses		800 000		
TOTAL PPI 2019/2022	5 721 757	10 667 628	6 946 715	6 393 104

Un recours à l'emprunt qui finance 30% des dépenses d'équipement

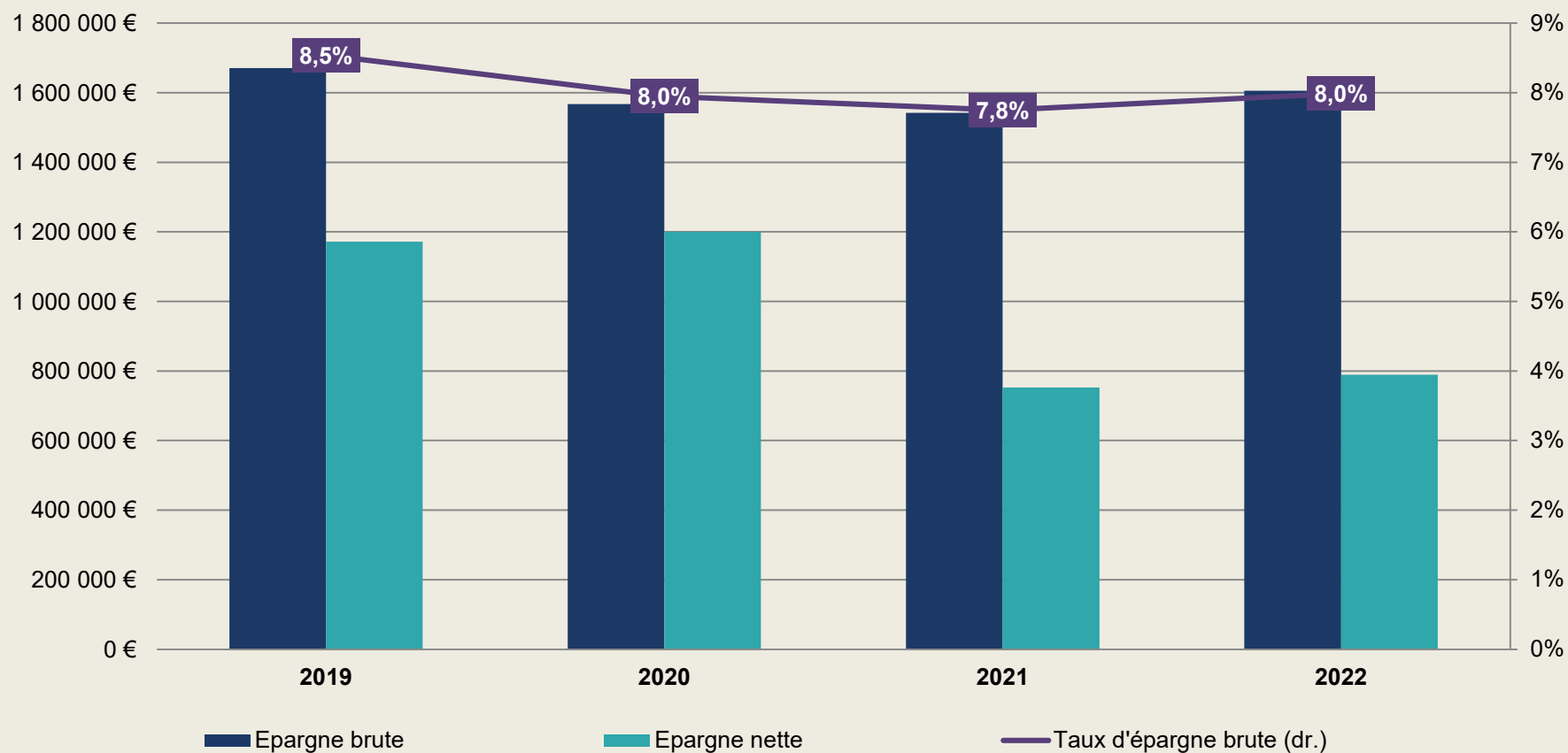
	2019	2020	2021	2022
Epargne nette	1 171 805	1 200 105	752 478	789 083
FCTVA	554 041	581 387	938 597	1 749 918
Taxe d'aménagement	92 056	92 516	92 979	93 443
Cessions	32 000	25 000	825 000	25 000
Autres recettes	1 920			
Ressources propres	1 851 821	1 899 007	2 609 053	2 657 444
Subventions	1 820 208	3 212 794	4 103 584	2 089 480
Emprunts		6 700 000	300 000	1 500 000
Financement externe	1 820 208	9 912 794	4 403 584	3 589 480
Total des ressources	3 672 029	11 811 801	7 012 637	6 246 924
Besoin de financement	5 721 757	10 667 628	6 946 715	6 393 104
Utilisation des excédents ou abondement du fonds de roulement	- 2 049 728	1 144 173	65 922	- 146 180

Hausse de l'encours de dette à partir de 2020



Afin de financer l'ensemble du PPI le ville devrait emprunter 8,5M€ dont 6,7M€ en 2020. La hausse de l'encours de dette a pour conséquences l'augmentation de la capacité de désendement qui s'élève à 6 ans à partir de 2020. Cette dernière reste toutefois inférieure au seuil maximum de 12 ans fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Évolution des épargnes et taux d'épargne brute



Synthèse – comparaison des principaux indicateurs

	2019	2022
Epargne de gestion	1,8M€	1,7M€
Epargne brute	1,7M€	1,6M€
Taux d'épargne brute	8,54%	7,88%
Epargne nette	1,2M€	790K€
CRD au 31/12	3,5M€	10M€
Ratio de désendettement	2 ans	6 ans
Fonds de roulement au 31/12	1,4M€	2,5M€

- Fonctionnement légère dégradation de l'épargne de gestion qui s'explique par la progression plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes. Les recettes sont peu dynamiques face à des dépenses sur les chapitres 011 et 012 difficilement compressibles.
- La ville devrait recourir à l'emprunt pour financer l'ensemble de ses investissements:
 - CRD + 6,5M€
 - Ratio de désendettement en hausse: +4 ans
 - Epargne nette : - 410K€
- Le fonds de roulement devrait être abondé de + 1,1M€. La CRC recommande aux collectivités de détenir au minimum 2 mois de masse salariale en fonds de roulement: soit 2M€ pour la ville de l'Isle-D'abeau.

Évolution ressources humaines 2020

Organisation finalisée et compétences

Organigramme stabilisé
Directeur des ressources humaines au cœur d'une démarche collective

Diagnostic mieux-être au travail

Démarche en cours avec le cabinet Psya

La qualité de vie au travail au cœur du projet

Mise en œuvre des chantiers de la FPT

Aménagement de travail, évolution des contractuels, le RiFSEEP, refonte du dialogue social

Formation et défis

Démarche importante sur les projets, les facilitateurs et la communication non violente

Quelques indicateurs :

- Un taux d'absentéisme en baisse **9 %**.
- Une augmentation maîtrisée de la masse salariale pour 2019 **+ 0,7 %** (rappel : + 1,5 % en prévisionnel).
- La hausse prévisionnelle du chapitre 012 du personnel pour 2020 **+ 1,5 %** par rapport au BP 2019.

	DGS	DRH	DIRECT° COOPERAT°	DSAI	DST	Service ressources DGAPP	DIRECT° VILLE ANIMEE	DIRECT° INGENIERIE ET PROJET	DIRECT° INNOVAT° SOCIALES CŒUR DE L'ISLE	DIRECT° VILLE EDUCATRICE	Total
HOMMES	13	1	1	6	60	2	9	1	3	13	109
FEMMES	10	9	1	17	18	16	9	1	5	138	224

1 - Fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions actifs) devraient augmenter de **0,5 %**.
- Les taux de fiscalité n'augmenteront pas, les ménages bénéficieront du dégrèvement total de la taxe d'habitation pour les contribuables éligibles.

En dépense les objectifs sont :

- **+ 1,5 %** sur les charges de personnel par rapport au BP 2019.
- Les charges à caractères générales resteront stables par rapport au BP 2019.
- Stabilité également des subventions et les autres charges de gestion courante.

Conférences budgétaires en cours avec les services

2 – Investissement

- L'objectif pour les trois années à venir est de maintenir un taux d'épargne brute entre **7 % et 8 %** afin de financer le PPI et de limiter le recours à l'emprunt.

Pour 2020 le PPI est en cours (Nouveau CTM, aménagement du parc St Hubert, Vestiaires de l'espace sportif Joël GRISOLLET).

Des indicateurs positifs pour 2019 :

- Taux d'épargne brute : **+ 9 %**
- Capacité de désendettement : **2 ans** (seuil critique 12 ans)
- Encours dette/habitant : **209 €** (406 € début 2014)
- une maîtrise de la masse salariale : + 0,7 % (évolution de carrière Glissement Vieillesse Technicité).
- Un absentéisme **9 %** (en dessous de la moyenne nationale)

La municipalité reste vigilante pour faire rimer mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses pour les îlots et îlotes , et maîtrise du budget.